

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 25 juillet 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 5 pouvoirs	19 juillet 2023	19 juillet 2023

N° délibération	Objet
2023-046	Contrat de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :**

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

**Excusés :** Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Mickaël TOULLEC

**Secrétaire de séance :** Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Face à l'urgence climatique, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a souhaité contractualiser avec les EPCI, communes et syndicats pour établir un programme de travaux 2023/2024 afin d'économiser et sécuriser l'alimentation en eau potable. Ce contrat co-signé par les maîtres d'ouvrage ayant la compétence Eau et l'Agence de l'Eau permet d'accéder à des taux de subvention intéressants.

L'accord de résilience a pour objet de définir :

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230725-2023046C-DE

- le programme d'actions portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation permettant d'inscrire le territoire de Monts d'Arrée communauté dans une trajectoire de progrès,
- la liste des opérations portées par les communes de Berrien, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Plouyé, Scignac, Saint-Rivoal, le Syndicat de Kerbalaen et Monts d'Arrée communauté faisant l'objet d'un financement de l'agence de l'eau,
- les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau.

Suite à des temps d'échange avec les collectivités, Monts d'Arrée Communauté et les communes membres ont prévu des actions décrites dans le tableau annexe à la délibération.

Les actions intégrées au contrat de résilience concernent :

- *Renouvellement de tronçons de canalisations anciennes et réputées fuyardes*
- *Interconnexions de sécurisation entre les communes*
- *Forages tests pour augmenter la production d'eau*
- *Pose de compteurs de sectorisation et stabilisateurs de pression avec télégestion*
- *Harmonisation de la télégestion pour mieux détecter les fuites*
- *Achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers et communes*
- Schéma de gestion des eaux pluviales
- *Schéma intercommunal de sécurisation de l'eau*

Ces actions peuvent être cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les taux de subvention maximum de l'Agence de l'eau seront votés définitivement en septembre 2023 par le CA de l'Agence qui modulera sa participation selon le montant de DETR et de subvention du CD29. Toutefois certains taux d'aide maximal sont connus :

- 50% sur le renouvellement des canalisations fuyardes, les interconnexions, les forages test
- 70 % sur les compteurs de sectorisation, stabilisateurs de pression et télégestion, les études de schéma de sécurisation, étude de ralentissement des transferts d'eau pluviale, récupérateurs d'eau pluviale

Il s'agit donc délibérer sur les actions à réaliser par Monts d'Arrée Communauté qui seront inscrites dans ce contrat de résilience afin de bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau pour les réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Approuve la réalisation des actions inscrites pour Monts d'Arrée Communauté dans le contrat de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Autorise le président à faire les demandes de subventions auprès des organismes co-financeurs des actions et à signer tout document à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,





